
Ensemble de kofun de Mozu-Furuichi : tertres funéraires de l'ancien Japon (Japon)

No 1593

Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie
Ensemble de kofun de Mozu-Furuichi : tertres funéraires de l'ancien Japon

Lieu
Préfecture d'Osaka
Japon

Brève description

Situé sur un plateau au-dessus de la plaine d'Osaka, ce bien en série de 45 éléments comprend 49 kofun (« anciens tertres »), un type de tumulus caractéristique et de grande taille. Les kofun sélectionnés se trouvent dans deux ensembles principaux, et forment la plus riche représentation matérielle de la culture de la période Kofun au Japon, du III^e au VI^e siècle. Cette période est antérieure à l'entrée de la société japonaise dans une nouvelle phase, avec la mise en place d'un État centralisé bien établi, sous l'influence du système de droit chinois. Les kofun se présentent dans différentes tailles et sous quatre formes, dont la plus particulière correspond au type « trou de serrure » (mais on en trouve également en forme de coquille Saint-Jacques, de plan carré ou rond). Les kofun recèlent une variété d'objets funéraires (armes, armures, décorations) et les tertres étaient décorés avec des sculptures en terre cuite appelées *haniwa*. Des *haniwa* en forme de cylindres disposés en rangées étaient largement utilisés, et il existe également des représentations d'objets, de maisons, d'animaux et de personnes. Considérés comme sépultures pour des clans royaux et leurs affiliés pendant cette période, certains kofun sont désignés comme étant des *Ryobo* (mausolées impériaux) et gérés de nos jours par la Maison impériale du Japon. Les kofun proposés pour inscription ont été sélectionnés parmi les 160 000 au total disséminés dans le Japon, et représentent la période du « moyen Kofun » (de la fin du IV^e à la fin du VI^e siècle).

Catégorie de bien

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un bien en série de 45 *sites*.

1 Identification

Inclus dans la liste indicative

22 novembre 2010

« Kofungun de Mozu-Furuichi, ensembles de tumuli anciens »

Antécédents

Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

Consultations et mission d'évaluation technique

Des études de documents et rapports ont été fournis par des membres des comités scientifiques internationaux de l'ICOMOS et des experts indépendants.

Une mission d'évaluation technique de l'ICOMOS s'est rendue sur le bien du 11 au 17 septembre 2018.

Information complémentaire reçue par l'ICOMOS

Une lettre a été envoyée à l'État partie le 1^{er} octobre 2018 pour lui demander des informations complémentaires sur la gestion de la préparation aux risques de catastrophes/impacts de typhons, les questions de protection juridique, la sensibilisation et l'implication de la communauté, des « plans d'amélioration de base », et l'étude d'impact sur le patrimoine.

L'État partie a fourni quelques corrections apportées au dossier de proposition d'inscription le 13 septembre 2018. Des informations complémentaires ont été reçues de l'État partie les 13 et 27 septembre 2018.

Un rapport intermédiaire a été fourni à l'État partie le 21 décembre 2018, qui résume les questions identifiées par la Commission du patrimoine mondial de l'ICOMOS. De l'information complémentaire a été demandée dans le rapport intermédiaire, incluant l'importance de la période Kofun dans le contexte géoculturel plus large ; le concept japonais du *seibi* ; le patrimoine immatériel et les rites contemporains ; la zone tampon pour l'élément 44 ; et l'histoire générale du couvert arboré sur les kofun. Pour clarifier un certain nombre de ces questions, une réunion de suivi a été tenue le 9 janvier 2019, qui donna lieu à un autre avis écrit de l'ICOMOS le 16 janvier 2019.

Des informations complémentaires ont été reçues de l'État partie le 27 février 2019 et ont été intégrées dans les sections concernées de ce rapport d'évaluation.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS

13 mars 2019

2 Description du bien

Note : Le dossier de proposition d'inscription et les informations complémentaires contiennent des descriptions détaillées du bien, de son histoire et de son état de conservation. En raison de la limitation de la longueur des rapports d'évaluation, ce rapport fournit seulement un court résumé des aspects les plus importants.

Description et histoire

La période Kofun de l'histoire japonaise (depuis le milieu du III^e jusqu'à la seconde moitié du VI^e siècle) fut une époque de transition dans la région de l'Asie de l'Est. Des modifications dans les relations entre puissances régionales se produisirent sous l'effet de changements politiques en Chine, conduisant à l'émergence d'un pouvoir royal Yamato au Japon. Après la période Kofun, le Japon

entra dans la période Asuka, caractérisée par un État centralisé bien établi au VII^e siècle, influencé par le système de droit chinois. Peu de documents écrits existent pour cette période et ils sont basés sur des archives coréennes et chinoises mentionnant une puissance japonaise appelée le royaume Wa, qui fut en mesure d'entretenir des relations diplomatiques avec d'autres puissances de la Chine et de la péninsule coréenne.

La période Kofun est exprimée de manière matérielle par les tumuli caractéristiques appelés kofun (ou « anciens tertres » en langue japonaise). Il existe approximativement 160 000 kofun dans l'ensemble du Japon, dispersés sur une distance de 1 200 km. On entend par kofun les sépultures de rois et de leurs associés, illustrant la hiérarchie sociale de cette époque au travers des variations de taille et d'échelle de ces kofun, et de leur regroupement dans l'espace. Malgré de nombreuses études archéologiques, aucun autre site archéologique important n'a été identifié pour cette époque, ce qui met en relief l'importance capitale des kofun.

La série proposée pour inscription comprend 45 éléments figurant dans deux ensembles, qui sont séparés par une distance d'environ 10 km – l'ensemble Mozu (dans la partie nord-ouest de la ville de Sakai) et l'ensemble Furuichi (ville d'Habikino et ville de Fujiidera) – et situés sur un plateau dominant la plaine d'Osaka, un important centre politique de cette époque. Il existe 21 éléments dans la zone de Mozu, et 24 dans celle de Furuichi. Ces 45 éléments contiennent 49 kofun qui datent de la période du moyen Kofun (de la fin du IV^e à la fin du V^e siècle), l'apogée de l'époque Kofun.

Les kofun correspondent à quatre formes de plan géométrique standardisées. Le type le plus grand et le plus caractéristique est celui du « trou de serrure » ; tandis que les plus petits se présentent sous la forme de carrés, de ronds et de coquilles Saint-Jacques. Les kofun variant en taille – les plus grands d'entre eux dans la série proposée pour inscription mesurent près 500 m de long et sont des œuvres importantes d'architecture et d'ingénierie en terre (par exemple le Nintoku-tenno-ryo Kofun (élément 2-1) et l'Ojin-tenno-ryo Kofun (élément 33-1)). D'autres ont des longueurs comprises entre 70 et 90 m, la longueur du plus petit étant d'environ 26 m. La conception des kofun intègre une scène pour des rites funéraires, décorée de sculptures en argile appelées *haniwa*. Celles-ci prennent différentes formes, parmi lesquelles des cylindres et un large éventail de formes figuratives comme des maisons, des outils, des armes et armures, des silhouettes humaines et des animaux.

Les méthodes et matériaux de construction des tertres, et leurs contenus sont décrits en détail dans le dossier de proposition d'inscription. Les côtés fortement inclinés de ces structures en terre complexes sont pavés de pierres. Certains kofun plus grands, en forme de trou de serrure, sont dotés d'une ou de plusieurs saillies semblables à une scène, appelées *tsukuridashi*, interprétées comme un espace rituel en raison de la présence d'*haniwa*. Chaque tertre était entouré de douves (remplies d'eau ou sèches),

certain kofun parmi les plus grands et les plus complexes étant dotés de douves doubles ou triples. Des rangées d'*haniwa* étaient installées au sommet du tertre, sur les terrasses et autour des espaces rituels. Parmi d'autres objets funéraires, on trouve des miroirs en bronze, des objets en pierre ressemblant à des bracelets, des armes en fer et des armures. À l'origine, les monticules de terre et *haniwa* auraient été apparents, à la différence de leur aspect actuel, présentant une couverture d'arbres typique. Suite au rapport intermédiaire de l'ICOMOS, l'État partie a indiqué dans ses informations complémentaires reçues en février 2019 que l'histoire du couvert arboré varie d'un élément à l'autre, mais que, d'une manière générale, l'aspect original des kofun a été maintenu sur une période relativement courte et qu'ils ont longtemps été recouverts d'arbres. Des recherches sur certains kofun ont révélé que des forêts de pins noirs se sont formées sur les tertres à partir de la fin du V^e siècle, et que les forêts d'arbres à larges feuilles persistantes devinrent prédominantes du IX^e au XII^e siècles. Ces zones étaient accessibles pour la collecte du bois de chauffage, en particulier à partir de l'époque d'Edo.

À l'intérieur des kofun, on trouve des cercueils contenant les restes de défunts, placés dans des compartiments funéraires. Le dossier de proposition d'inscription donne un aperçu général des types de cercueils découverts dans les éléments proposés pour inscription.

Un certain nombre de kofun proposés pour inscription sont classés en tant que *Ryobo* (tombes des ancêtres de la famille impériale) et sont gérés par la Maison impériale. Les autres kofun s'entendent comme les lieux de sépulture de membres de l'élite de la société, et sont considérés dans leur ensemble comme témoignage des hiérarchies sociales et politiques de l'époque.

Tous les kofun sont considérés comme étant des lieux sacrés, en particulier les *Ryobo*, dont l'importance requiert une ambiance et un environnement respectueux. Depuis l'ère Meiji, l'accès au *Ryobo* a été limité à la famille impériale et à l'Agence de la Maison impériale. Les rites accomplis par la famille impériale comprennent le « Shoshin-sai » (qui marque la date de la mort de l'empereur décédé) et le « Shikinen-sai » (qui a lieu tous les 100 ans). De nombreux *Ryobo* ont des installations pour la vénération (dont des portes *torii*, des lanternes, des clôtures de pierre et des lavabos). L'implication de la communauté dans les soins à apporter aux kofun est bénévole, et des festivals sont organisés par la communauté locale, tel un festival d'automne pour l'empereur Ojin associé à l'Ojin-tenno-ryo Kofun (élément 33). Les origines historiques de ces festivals varient en fonction de leur ancienneté.

Des enquêtes sur le terrain et des réparations de tombes impériales ont été réalisées par le shogunat et le domaine d'Utsunomiya au milieu du XIX^e siècle. À cette époque, des lieux de culte furent instaurés aux *Ryobo*, leur conférant leur aspect actuel. À l'ère Meiji, le ministère de la Maison impériale fut créé et se chargea de la gestion des tombes impériales, ce qui est encore le cas aujourd'hui (par le biais de l'Agence de la Maison impériale).

Délimitations

La zone proposée pour inscription de 45 éléments correspond à un total de 166,6 ha, avec des zones tampons totalisant 890 ha.

L'ICOMOS considère que tous les éléments sont clairement délimités, avec l'aide du marquage de limites fourni par la Direction foncière nationale. Les délimitations d'éléments sont conformes à celles des *Ryobo* ou sites historiques classés.

Les zones tampons sont basées sur divers facteurs – dont la topographie, des modes et caractéristiques d'occupation des sols comme des routes et des voies ferrées. Les zones tampons sont divisées en deux catégories. Les zones les plus proches des kofun sont les « zones prioritaires » auxquelles s'appliquent des dispositions plus strictes en matière de hauteurs/plans de construction, et de publicité afin de protéger les environnements et perspectives visuels. La création de zones tampons a été entravée à certains égards par la proximité des environnements urbains modernes.

Sur la base de la demande de l'ICOMOS, l'État partie a accepté, dans l'information complémentaire reçue en février 2019, d'agrandir la zone tampon pour le kofun Minegazuka (élément 44). Bien que la zone à ajouter soit de taille modeste, elle aidera à assurer la protection de l'environnement immédiat de ce kofun. L'État partie a indiqué que le processus de classement juridique concernant la délimitation de la zone tampon révisée devrait se terminer en août 2020.

État de conservation

Les kofun sélectionnés sont extrêmement anciens et, au fil du temps, des changements sont intervenus sur les sites et leurs environnements. Ces aspects sont abordés ci-après. Les kofun sont vulnérables aux processus d'érosion du sol et plusieurs ont été consolidés (par exemple les éléments 20, 21), tandis que pour d'autres (notamment l'élément 2-1), des plans de consolidation ont été élaborés.

Sur la base des informations fournies par l'État partie et des observations de la mission d'évaluation technique, l'ICOMOS considère que l'état de conservation des kofun sélectionnés est correct/bon.

Facteurs affectant le bien

Sur la base des informations fournies par l'État partie et des observations de la mission d'évaluation technique, l'ICOMOS considère que les principaux facteurs affectant le bien sont ceux associés à la proximité immédiate du développement urbain, créant d'importantes pressions potentielles sur les zones tampons. L'État partie préconise d'enlever les parties intrusives pour améliorer l'environnement d'un certain nombre d'éléments.

Le développement de zones urbanisées à partir des années 1960 s'est produit très près des limites d'un certain nombre d'éléments (comme les éléments 29 et 30) et a eu un impact sur les environnements, les vues et les interrelations entre les kofun. Plus de 80 000 résidents vivent dans les zones tampons. Depuis les années 1950,

plusieurs espaces du domaine privé (y compris des propriétés résidentielles) ont été vendus aux autorités publiques afin de renforcer la conservation et l'interprétation. L'État partie estime que la conversion de terrains privés en propriété publique a été réalisée à 99 % pour la zone de Mozu et à 85 % pour celle de Furuichi.

Un certain nombre de modifications peuvent être observées sur les kofun, quelques fossés ont été comblés, des remblais ont été changés et de la terre a été ajoutée ou enlevée pour différentes raisons. Certains éléments sont désormais utilisés comme parcs ou aires de jeux, ainsi que comme cimetière, plateforme panoramique, etc. Il a été procédé à ces mutations et utilisations préalablement à l'application de la protection juridique actuelle au bien.

Malgré les contraintes évidentes liées à l'urbanisation, les pressions dues au développement sont gérées par les restrictions juridiques qui sont appliquées aux éléments et à leurs zones tampons (en particulier au sein des « zones prioritaires » les plus proches des limites des éléments). Aucun aménagement ni accès du public ne sont autorisés pour les *Ryobo* (à l'exception des représentants de l'Agence de la Maison impériale et, occasionnellement, des chercheurs, à des fins spécifiques). L'utilisation de certains éléments proposés pour inscription en tant que parcs est source de pressions en termes d'entretien et de gestion courante, et il faut veiller à ce que l'aménagement d'autres parcs soit limité et soumis à une étude d'impact sur le patrimoine.

Il existe un certain nombre de propositions identifiées pour l'aménagement de parcs, parmi lesquelles : de nouveaux sentiers dans des parcs ; des propositions de réaménagement près de la gare ; le centre d'interprétation prévu pour le patrimoine mondial ; le musée de la Bicyclette ; le Plan d'amélioration du parc Daisen ; et le projet de surélévation du chemin de fer. Alors que l'ICOMOS comprend que certains de ces projets ont été stoppés pour permettre la préparation des études d'impact sur le patrimoine et leur examen par le Conseil du patrimoine mondial de Mozu-Furuichi, les impacts sur la valeur universelle exceptionnelle potentielle doivent faire l'objet d'une évaluation rigoureuse. Il existe également d'autres nouvelles propositions de développement (telles que des projets d'appartements de hauteur moyenne ou de grande hauteur) situés au-delà des limites des zones tampons, qui sont susceptibles d'avoir des impacts sur les environnements plus larges.

Parmi les pressions importantes sur la conservation des kofun figurent l'érosion des tumuli en terre, la mauvaise gestion de la croissance de la végétation, et la nécessité de maintenir la qualité de l'eau dans les fossés (17 éléments ont des fossés remplis d'eau). De nombreux kofun sont couverts d'arbres, et exigent une gestion soigneuse pour assurer la conservation des matériaux archéologiques. Le contrôle et l'enlèvement des arbres en décomposition sont, par conséquent, des tâches de gestion courante ; et un complément de terre a été

apporté à certains éléments pour arrêter l'érosion et faire pousser de l'herbe.

Le tourisme n'est pas actuellement un facteur majeur affectant le bien, quoique l'on s'attende à une augmentation du nombre des visiteurs si les kofun devaient être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

3 Justification de l'inscription proposée

Justification proposée

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle en tant que bien culturel pour les raisons suivantes :

- Les kofun sélectionnés illustrent d'une manière exceptionnelle l'époque Kofun au Japon, une période d'agitation politique en Asie de l'Est ;
- Les formes, échelles, tailles et contenus des kofun de l'époque éponyme au Japon expriment des hiérarchies politiques et sociales ;
- Les kofun de l'ensemble de Mozu-Furuichi sont des réalisations techniques exceptionnelles dans le domaine de la construction en terre ;
- Les kofun de l'ensemble de Mozu-Furuichi sont très resserrés et présentent les caractéristiques de l'ensemble des kofun, dont des exemples des quatre types de plan standardisés, et des témoignages de rites funéraires particuliers (illustrés par la forme et le contenu des kofun, mobilier funéraire et *haniwa* compris).

Analyse comparative

L'analyse comparative est présentée en deux parties : premièrement, une comparaison avec des sites comparables à travers le monde et au sein du même contexte géoculturel, incluant des sites classés sur la Liste du patrimoine mondial et sur les listes indicatives ; et, deuxièmement, une comparaison avec des sites de kofun au Japon, afin de justifier les motifs de la sélection des éléments de la série.

L'État partie a effectué son analyse comparative en fonction des diverses dimensions des kofun, notamment l'éventail de types de tombes butées, de plans standardisés et les témoignages de rites funéraires complexes et particuliers. Ces aspects sont comparés par l'État partie avec d'autres biens du patrimoine mondial dans toutes les régions du monde et à toutes les époques historiques, mais, en l'occurrence, l'Asie de l'Est constitue le contexte géoculturel le plus concerné.

Dans le contexte de l'Asie de l'Est, il existe un certain nombre de biens du patrimoine mondial avec des tumuli et des tombes importants, dont des exemples remontent aussi loin que le III^e siècle avant J.-C. (Mausolée du premier empereur Qin, Chine) et s'étendent jusqu'au XX^e siècle (Tombes impériales des dynasties Ming et Qing, Chine ; Tombes royales de la dynastie Joseon, République de Corée). Les exemples les plus utiles aux

fins de comparaison sont ceux appartenant à la même époque de l'histoire de l'Asie de l'Est (IV^e-VII^e siècles), notamment : Capitales et tombes de l'ancien royaume de Koguryo, Chine ; Ensemble des tombes de Koguryo, République populaire démocratique de Corée ; Zones historiques de Gyeongju, République de Corée ; et les Aires historiques de Baekje, République de Corée. Au Japon, l'Île sacrée d'Okinoshima et sites associés de la région de Munakata (IV^e-Xe siècles), récemment inscrits, sont également concernés. Plusieurs éléments de comparaison pertinents figurent également sur la liste indicative de la République de Corée (Tumuli de Goryeong Jisandong Daegaya et Tumuli Gaya de Gimhae – Haman).

On peut aisément constater que, alors que les tumuli ne sont pas rares dans le monde ou dans la région géoculturelle, il existe également d'importantes différences entre eux par rapport aux périodes historiques, contextes culturels et caractéristiques matérielles. Une analyse détaillée est fournie par l'État partie pour montrer que les kofun sont les premiers documents matériels disponibles sur l'époque kofun au Japon et possèdent des caractéristiques particulières, dont leurs formes (notamment la forme élaborée et complexe en « trou de serrure »), leurs contenus (y compris les *haniwa*), et leurs fonctions rituelles.

Étant donné qu'il était également demandé à l'analyse comparative de justifier la sélection de la série, les kofun de la préfecture d'Osaka ont été comparés à d'autres se trouvant dans d'autres régions du Japon (de la région de Kyushu à celle de Tohoku, comptant 160 000 kofun) ; et les 45 éléments sélectionnés ont été comparés en prenant en compte les 89 kofun subsistant dans la zone de Mozu-Furuichi. La sélection des éléments de la série s'est appuyée sur leur capacité à représenter une période historique et les caractéristiques des kofun, ainsi que sur l'état de conservation et l'environnement actuel. Les éléments sélectionnés présentent toutes les formes de kofun et une variété de tailles et d'autres attributs. L'ensemble de Mozu-Furuichi est le plus grand regroupement de kofun existant au Japon, en termes d'éventail de tailles, de complexité et de concentration. C'est la raison pour laquelle l'État partie a informé qu'il n'avait pas l'intention d'élargir encore la série.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative justifie d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial.

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels (iii) et (iv).

Critère (iii) : *apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que les kofun sélectionnés représentent et fournissent un témoignage exceptionnel sur la culture de la période

Kofun faisant partie de l'histoire ancienne du Japon. Alors que l'on trouve 160 000 kofun dans l'ensemble du Japon, l'ensemble de kofun de Mozu-Furuichi illustre des structures sociopolitiques, des différences de classes sociales et un système funéraire très sophistiqué.

L'ICOMOS considère que les kofun sélectionnés constituent une représentation cohérente et bien conservée de la construction et de l'utilisation de tumuli pendant la période Kofun du Japon. Ces tumuli sont la plus riche source d'informations pour comprendre cette étape importante de l'histoire humaine dans l'archipel japonais.

Critère (iv) : *offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;*

Ce critère est justifié par l'État partie au motif que les kofun sélectionnés illustrent d'une manière exceptionnelle un type spécifique de tumulus originaire de l'archipel japonais. De plus, ces tertres funéraires particuliers sont le premier témoignage matériel d'une période historique qui fut mouvementée et contribua à la formation de l'ancien pouvoir royal. De cette façon, les tombes sont en mesure de représenter les structures du pouvoir pendant cette période historique. Suite au rapport intermédiaire de l'ICOMOS, l'État partie a fait valoir, dans les informations complémentaires soumises en février 2019, que l'importance de l'époque des Kofun, repose sur la situation politique et sociale dans l'Asie de l'Est et les relations complexes qui en émergent ; ainsi que sur la signification de la construction des Kofun au Japon, en réponse à la situation politique dans l'Asie de l'Est.

L'ICOMOS considère que les kofun proposés pour inscription montrent un type de construction exceptionnel d'ancien tumulus de l'Asie de l'Est. Le rôle des kofun dans la création de hiérarchies sociales pendant cette période historique importante et particulière, de même que les attributs matériels comme les sculptures en argile, les douves et les monticules coiffés de terrasse géométrique, renforcés par des pierres, sont exceptionnels.

L'ICOMOS considère que l'approche en série est justifiée et que le bien proposé pour inscription répond aux critères (iii) et (iv).

Intégrité et authenticité

Intégrité

L'intégrité du bien en série proposé pour inscription est basée sur les motifs ayant justifié la sélection des éléments et leur capacité à traduire la valeur universelle exceptionnelle potentielle des kofun ; et sur le témoignage matériel des tumuli et de leurs contenus. Le caractère intact des éléments individuels et de la série dans son ensemble (y compris la prise en considération de l'adéquation de leurs délimitations), l'état de conservation et la manière de gérer les pressions

majeures sont également des aspects déterminants de l'intégrité.

La sélection des éléments de la série est justifiée par l'État partie par le fait que la période du moyen Kofun est le mieux à même de représenter son importance historique ; que l'ensemble de kofun bien préservés dans les zones de Mozu et Furuichi permet d'exprimer l'importance des kofun ; et que les 45 éléments avec leurs attributs matériels et immatériels comprennent l'exemple le plus cohérent de cette époque et les traditions caractéristiques des tumuli.

L'ICOMOS note que certains problèmes ont une incidence sur l'intégrité du bien en série. Le développement urbain s'est produit à proximité des zones proposées pour inscription, en particulier depuis la seconde moitié du XXe siècle. La plupart des pressions importantes sur les kofun découlent de ce contexte, qui a conduit à la formation de diverses couches historiques et contemporaines, dont des zones résidentielles, parcs, aires de jeux, vergers, fermes, sanctuaires et cimetière. L'urbanisation a aussi inévitablement conduit à la perte de certains éléments (tels que le remplissage de douves) et a réduit la possibilité de percevoir d'importants liens historiques, physiques et visuels, entre les ensembles. L'ICOMOS considère que l'intégrité des kofun exige également d'accorder une attention continue aux environnements des kofun, et à la nature sacrée de leur rôle dans la société.

Les deux zones – Mozu et Furuichi – sont distantes d'environ 10 km, mais l'ICOMOS considère qu'elles livrent un récit cohésif sur le pouvoir royal, exprimé par l'ensemble de 49 kofun, l'éventail de types et de tailles, le mobilier funéraire et les *haniwa*, de même que les utilisations rituelles continues et la haute estime dans laquelle ces sites sont tenus dans la société japonaise.

L'ICOMOS considère que l'intégrité des éléments individuels est généralement satisfaisante, bien que certains problèmes exigent une gestion soigneuse. Dans l'ensemble, l'état de conservation, la gestion de pressions et les délimitations et zones tampons sont appropriés.

Authenticité

L'authenticité du bien est basée sur les emplacements et environnements des kofun sélectionnés, les études archéologiques sur leur ancienneté, leur construction et leurs contenus, et sur l'estime dont jouissent ces lieux dans la société japonaise contemporaine. Au fil du temps, les kofun ont fait l'objet de divers changements dans leur utilisation, y compris en termes de fortification, logement, sylviculture, irrigation et parcs. Les éléments des *Ryobo* sont traités en tant que sites sacrés, et des rites de la famille impériale s'y déroulent chaque année.

L'ICOMOS note que certains kofun ont fait l'objet d'études archéologiques. L'authenticité des éléments sélectionnés est variable, surtout du fait de changements dans leurs environnements immédiats au fil du temps (y compris

l'introduction d'arbres et autres végétaux qui recouvrent désormais les tumulus en terre) De nombreux kofun sélectionnés présentent un haut degré d'authenticité en ce qui concerne leurs forme, conception, construction, et leur esprit et impression. D'autres éléments situés dans des zones résidentielles possèdent un sens du sacré diminué, en raison de la diversité des utilisations, notamment comme cimetière bouddhiste (élément 38), plateforme panoramique avec escalier (élément 27), aire de jeux ou parc (éléments 14, 15, 27, 28, 31, 32) et créations de constructions/logements (éléments 28 et 30 où les maisons sont très proches de la délimitation, mais également éléments 16 et 22). Parmi les autres impacts figurent des douves nouvelles ou reconstruites (éléments 7, 8 et 13), la modification du profil du tertre par l'ajout de terre (éléments 13 et 17), et les plantations (élément 17 et également élément 31, qui présente un verger). Toutefois, les éléments sélectionnés sont clairement lisibles dans leur environnement paysager, et leur authenticité est soutenue par la recherche archéologique.

En conclusion, l'ICOMOS considère que compte tenu de l'ancienneté des kofun et de leur état de conservation actuel, les conditions d'intégrité et d'authenticité ont été remplies, en particulier pour les éléments des *Ryobo*. Toutefois, l'authenticité et l'intégrité varient entre les 45 éléments.

Évaluation de la justification de l'inscription

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative justifie d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial. Le bien en série proposé pour inscription manifeste une valeur universelle exceptionnelle, par rapport aux critères (iii) et (iv). Le bien en série proposé pour inscription remplit les conditions d'authenticité et d'intégrité, bien que diverses vulnérabilités identifiées doivent nécessairement être traitées à l'aide de systèmes de gestion et de la protection juridique.

Attributs

Les attributs du bien sont les 49 tumuli, leurs formes géométriques, méthodes et matériaux de construction, douves, matériels et contenus archéologiques (y compris le mobilier funéraire, les installations funéraires et les *haniwa*). Les environnements des kofun, avec leur présence visuelle dans la région d'Osaka, et les liens physiques et visuels subsistant entre les kofun sont également des attributs importants. Les témoignages des pratiques funéraires particulières, les utilisations rituelles historiques et contemporaines, et le caractère sacré des kofun sont des attributs de la valeur universelle exceptionnelle proposée.

L'ICOMOS considère que le bien en série proposé pour inscription est soutenu par une analyse comparative pertinente, justifie les critères (iii) et (iv), et remplit les conditions d'authenticité et d'intégrité.

4 Mesures de conservation et suivi

Mesures de conservation

L'État partie a fourni un calendrier précis des travaux de conservation entrepris dans le passé sur chacun des éléments proposés pour inscription, parmi lesquels des recherches/études archéologiques continues, la protection de vestiges archéologiques, l'entretien d'installations de culte aux *Ryobo*, et le traitement de conservation de matériaux et objets archéologiques. Des travaux ont été réalisés sur certains éléments afin d'améliorer le fonctionnement de douves, de réparer et reconstruire des murs de soutènement, ainsi que pour la gestion de la végétation et l'abattage d'arbres.

Suivi

Un système de suivi est exposé dans le dossier de proposition d'inscription, traitant des indicateurs, de la fréquence du suivi et des lieux d'enregistrement pour tous les éléments du bien et les zones tampons. Il comprend la surveillance de l'état de conservation des kofun et de la végétation associée, les pressions dues au développement, les pressions dues à l'environnement (changement climatique, végétation, etc.), l'impact des catastrophes naturelles et l'impact du niveau de fréquentation par des visiteurs. Les activités de suivi sont confiées aux détenteurs de propriétés contenant des éléments, à l'Agence de la Maison impériale, au gouvernement préfectoral de la ville d'Osaka et aux gouvernements des villes de Sakai, Habikino et Fujiidera. L'Agence des affaires culturelles supervise la mise en œuvre des dispositions de suivi.

L'ICOMOS considère que le système de suivi est, d'une manière générale, approprié, bien que certaines améliorations soient encouragées. Il pourrait être nécessaire d'introduire des techniques non invasives pour évaluer périodiquement la stabilité structurelle des tertres, étant donné qu'on a pu constater des effondrements et/ou affaissements passés. De plus, le système de suivi pourrait mieux intégrer les intérêts des communautés résidentielles avoisinantes.

L'ICOMOS considère que les mesures de conservation sont appropriées et dotées de moyens suffisants, bien que les actions des divers gouvernements, des propriétaires privés et de communautés doivent continuer à être bien coordonnées. Les dispositions de suivi sont appropriées, bien que l'ICOMOS considère qu'elles pourraient être encore améliorées grâce au développement futur de techniques non invasives pour suivre périodiquement l'état de conservation des structures des tertres, et à l'aide d'indicateurs pour surveiller les intérêts des communautés résidentielles locales et leur apporter un soutien.

5 Protection et gestion

Documentation

À partir des années 1970, des études archéologiques orientées vers la recherche furent menées sur les kofun. Les résultats de ces études ont été publiés et utilisés pour l'interprétation et des expositions dans des musées. La documentation de base nécessaire au système de suivi semble être appropriée. L'utilisation de relevés, obtenus avec le système LIDAR aéroporté, pour mettre au point des cartes du relief des kofun montre que l'application de cette technologie convient bien aux besoins de la documentation sur le patrimoine et à la gestion de la conservation.

L'ICOMOS note que des documents sur les emplacements des tombes impériales remontent aux époques d'Asuka et de Nara, et qu'il existe des textes contenant des dispositions, datant de ces temps très reculés. Le recueil *Engi-shiki* du Xe siècle renferme des données documentaires sur certains kofun de Mozu-Furuichi, et énonce des procédures pour leur entretien. Le dossier de proposition d'inscription expose l'histoire de l'archivage et de la gestion depuis cette époque. De nos jours, l'Agence de la Maison impériale constitue des archives sur les données historiques et administratives de la gestion des *Ryobo*.

L'ICOMOS est informé de débats au sein de la société japonaise concernant le nom attribué à certains kofun en tant que dernières demeures de personnes particulières, puisqu'il n'est pas possible de l'établir avec certitude. Toutefois, il est également reconnu que ces noms furent appliqués voici longtemps, dans d'anciens registres et documents, et qu'ils ont une longue histoire. Cette question peut être traitée au travers de stratégies d'interprétation, le cas échéant.

Protection juridique

La protection juridique du bien proposé pour inscription est assurée par des lois du gouvernement national et des gouvernements locaux. Deux lois nationales différentes sont appliquées et, dans certains cas, ces deux lois s'appliquent au même site kofun. L'État partie a fourni un résumé spécifiant que 20 kofun sont « entièrement *Ryobo* » (protégés par la loi de la Maison impériale et la loi nationale sur la propriété) ; 20 kofun sont « entièrement sites historiques nationaux » (gérés par des gouvernements locaux et/ou propriétaires privés et protégés par la loi sur la protection de biens culturels). D'autres ont dans une certaine mesure un classement et une protection partagés ou concurrents : lorsque le tertre est *Ryobo* mais que la douve ou un autre talus alentour est un site historique national (2 kofun) ; lorsque le tertre est *Ryobo* mais que la douve est un site historique municipal (4 kofun) ; ou lorsqu'il y a un chevauchement entre les classements « site historique national » et *Ryobo* (3 kofun). En pareil cas, les deux systèmes de gestion et de protection sont appliqués. La protection juridique au niveau national est en cours d'élaboration pour l'élément 20.

La loi de la Maison impériale définit les *Ryobo* comme « tombes de l'Empereur, de l'Impératrice, de la grande impératrice douairière et de l'impératrice douairière ». Les exigences juridiques visent à maintenir leur sérénité et leur dignité, et aucun aménagement n'est permis.

Les sites historiques municipaux sont classés sur la base de l'ordonnance pour la protection de biens culturels, prise par la ville conformément à la loi sur la protection de biens culturels. L'urbanisme fait l'objet du Plan directeur pour la planification de la zone sud de la ville d'Osaka (révisé en 2016), du Plan directeur pour la planification de la ville de Sakai (2012), du Plan directeur pour la planification de la ville de Habikino (révisé en 2016), et du Plan directeur pour la planification de la ville de Fujiidera (révisé en 2017).

La protection des zones tampons est couverte par des règlements qui contrôlent la hauteur et la conception de nouveaux bâtiments, et la publicité extérieure. Ces règlements sont établis par le biais d'un certain nombre de lois relatives à l'urbanisme, à la construction, au paysage, aux districts pittoresques et à la publicité extérieure. Dans les zones prioritaires, les hauteurs de construction sont limitées à une valeur inférieure à 10 ou 15 m et la publicité extérieure est par principe interdite. Les autres parties de la zone tampon autorisent une hauteur jusqu'à 31 m pour de nouvelles constructions, imposent des restrictions à la conception/aux couleurs des bâtiments, et limitent la taille des panneaux publicitaires.

Système de gestion

Le gouvernement préfectoral d'Osaka a créé le Conseil du patrimoine mondial pour l'ensemble de kofun de Mozu-Furuichi afin de coordonner la gestion du bien en série proposé pour inscription. Ce conseil comprend des représentants de l'Agence de la Maison impériale, du gouvernement préfectoral d'Osaka et des gouvernements des villes de Sakai, de Habikino et de Fujiidera. L'Agence des affaires culturelles y participe en tant qu'observateur. Le Conseil examine les matières liées au suivi, à la gestion, à l'utilisation et à la conservation du bien. Des avis sont donnés par le Comité scientifique du patrimoine mondial chargé de l'ensemble de kofun de Mozu-Furuichi, qui comprend des experts universitaires concernés.

Les *Ryobo* sont gérés par du personnel en poste au Bureau régional de Furuichi responsable des tombes et mausolées impériaux, un des cinq Bureaux régionaux de l'Agence de la Maison impériale. Le Comité de gestion des tombes et mausolées impériaux se compose d'experts qui donnent des conseils pour les travaux de réparation et autres sur les *Ryobo*.

Le Comité pour la protection et la promotion de biens culturels, relevant du Bureau de l'éducation de la préfecture d'Osaka, assure le suivi des sites historiques.

Les terrains privés inclus dans les éléments proposés pour inscription sont gérés par leurs propriétaires en collaboration avec les gouvernements locaux concernés. Des options sont ouvertes aux propriétaires pour transférer la gestion à la municipalité (tout en conservant le droit de propriété).

Le personnel de gestion disposant de compétences professionnelles et techniques dans des domaines concernés est fourni l'Agence de la Maison impériale, la préfecture d'Osaka, et les gouvernements des villes de Sakai, Habikino et Fujiidera. La gestion des éléments des *Ryobo* bénéficie d'un financement national ; et la gestion des sites historiques est financée par des gouvernements locaux et des propriétaires privés, avec des subventions du gouvernement national, si nécessaire. Des mesures de financement ont également été mises en place grâce à la loi nationale sur la propriété, afin de soutenir le transfert de la propriété de terrains du secteur privé au secteur public.

Le plan de gestion complet définit la mise en œuvre de la protection et de la gestion du bien proposé pour inscription et des zones tampons. Il apporte les réponses aux pressions dues au développement, au changement climatique et aux risques de catastrophes naturelles ; prévoit des dispositions pour la gestion des visiteurs et l'implication des communautés locales. Il fournit un plan d'action, avec des responsabilités identifiées et des mesures à court, moyen et long terme. Le Conseil du patrimoine mondial pour l'ensemble de kofun de Mozu-Furuichi a la responsabilité générale de mettre en œuvre ce plan d'action et d'assurer la coordination entre différentes organisations.

La politique globale de gestion des éléments du bien proposé pour inscription consiste à protéger les attributs qui expriment la valeur universelle exceptionnelle proposée. Les principes à la base de la zone tampon visent à favoriser l'appréciation du paysage contenant des kofun, et à conserver les vues sur les tumuli/tombes. Les *Ryobo* sont gérés pour préserver leur dignité.

De plus, les éléments « sites historiques » de chacun des ensembles de Mozu et Furuichi sont dotés de « plans de préservation et de gestion » et de « plans d'amélioration de base » (*seibi*) qui décrivent les approches à suivre pour des réparations, améliorations et utilisations.

L'État partie a expliqué, dans les informations complémentaires reçues en février 2019, le concept des *seibi*, qui ont une signification aussi bien générale que particulière. La signification générale des *seibi* recouvre des processus comme la maintenance, l'entretien, l'amélioration et le développement ; toutefois, dans le contexte des lois sur le patrimoine culturel, le *seibi* est associé aux exigences d'amélioration de l'environnement pour que les personnes apprécient la valeur des sites du patrimoine culturel, ce qui inclut le soutien des liens avec la communauté locale et l'expérience de cette communauté. Dans les cadres assurant la protection du patrimoine japonais, le *seibi* est guidé par un manuel

(*Shiseki-to Seibi no Tebiki*), qui a été publié et qui vise à fournir des installations de base, à prévenir des dommages, à améliorer l'environnement et à prévoir des utilisations par la communauté (comme les centres de visiteurs, l'interprétation, le stationnement, les toilettes et les panneaux). L'État partie a précisé que les processus des *seibi* devant être appliqués aux éléments proposés pour inscription seront : la préservation (entretien, atténuation des risques, travaux associés au drainage et à la détérioration) et l'utilisation (mesures de transmission de valeur, y compris des installations de gestion et d'administration). Des plans de base *seibi* ont été élaborés pour certains éléments, mais ne sont pas encore finalisés.

L'État partie a indiqué que des études d'impact sur le patrimoine (EIP) seront réalisées pour tout développement futur au sein des éléments du bien et des zones tampons. Toutefois, le système de l'EIP ne semble pas être pleinement fixé et relié au système de gestion et aux cadres de la protection juridique.

La préfecture d'Osaka et chacun des gouvernements des villes concernées possèdent des plans de prévention des catastrophes. Le super typhon Jebi a frappé la région d'Osaka en septembre 2018, juste avant la visite de la mission d'évaluation de l'ICOMOS. Des informations détaillées ont été fournies par l'État partie, montrant les dégâts sur les arbres à l'intérieur du bien proposé pour inscription. Cet événement a donné l'occasion à la mission de l'ICOMOS d'observer la mise en œuvre effective des dispositions pour la préparation aux risques.

Gestion des visiteurs

Les niveaux de fréquentation actuels varient, en partie en raison des différentes utilisations des kofun de nos jours. Le nombre total de visiteurs n'a pas été indiqué par l'État partie, mais le plan de gestion complet fournit des données sur la fréquentation de diverses installations de présentation au public. Il est important de noter que les « visiteurs » du bien en série sont diversifiés, avec des résidents locaux et des touristes. La pratique traditionnelle et la gestion assurées par l'Agence de la Maison impériale n'autorisent pas les visites publiques des sites *Ryobo* qui, d'une manière générale, ne sont accessibles qu'aux membres de la famille impériale et à leur personnel (ainsi qu'aux experts et aux responsables du patrimoine, le cas échéant).

L'État partie escompte une augmentation du nombre de visiteurs si le bien est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Les installations de visiteurs existant actuellement sur les sites historiques, les dispositions concernant l'interprétation des sites et l'accès du public sont détaillées pour chaque élément dans le plan de gestion complet.

Les gouvernements préfectoraux et municipaux concernés ont élaboré une « vision de l'activation régionale utilisant l'ensemble de kofun de Mozu-Furuichi » (2015) pour guider de futures actions en matière de gestion des visiteurs. Certaines mesures ont

été identifiées et mises en œuvre, dont la création d'un circuit de visites recommandé.

Les villes de Sakai, Habikino et Fujiidera possèdent des musées et des installations d'interprétation et le musée Chikatsu Asuka de la préfecture d'Osaka est spécialisé dans les kofun. Le gouvernement de la ville de Sakai prévoit une nouvelle installation d'interprétation dans la zone de Mozu, au sein de la zone tampon du Nintoku-tenno-ryo kofun (élément 2-1). Dans les informations complémentaires, l'État partie a fourni une brève étude d'impact sur le patrimoine pour la présente proposition, concluant que les impacts seraient minimaux. L'ICOMOS considère que cela pourrait utilement être examiné plus en détail à la suite de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Implication des communautés

Le bien en série proposé pour inscription est situé dans une zone fortement urbanisée, et un certain nombre de communautés résidentielles y vivent à proximité immédiate des éléments proposés pour inscription. Cette situation est source à la fois de pression et de soutien pour la conservation des kofun proposés pour inscription. Des résidents locaux, des écoles et des entreprises sont impliqués dans la protection des kofun, les activités de guide/interprétation, le nettoyage des sites et la conservation des environnements des kofun. Ce contexte, et la nécessité de protéger l'environnement vivant des résidents locaux sont reconnus par l'État partie. Toutefois, le dossier de proposition d'inscription et le plan de gestion complet ne donnent pas d'informations détaillées sur les dispositions concernant l'implication des communautés dans le système de gestion ; et la gestion future des kofun suscite une série d'intérêts et de préoccupations dans des communautés.

Évaluation de l'efficacité de la protection et de la gestion du bien proposé pour inscription

Les points forts de la protection et de la gestion du bien proposé pour inscription résident dans la protection juridique rigoureuse de ses éléments et des zones tampons. Les activités de gestion et la protection (incluant des organisations gouvernementales et non-gouvernementales et des particuliers) semblent bien coordonnées. Le système de gestion paraît être bien pris en compte et efficace, bien que l'intégration des processus et objectifs de conservation des *seibi* doive être définie avec plus de rigueur pour garantir que la priorité est donnée à la valeur universelle exceptionnelle. Les faiblesses proviennent des pressions dues à l'environnement urbain alentour. Des procédures d'études d'impact sur le patrimoine doivent encore être précisées par rapport au système de gestion et aux cadres pour la protection juridique. L'inclusion formelle de communautés locales pourrait être encore améliorée.

L'ICOMOS considère que la protection et la gestion du bien en série proposé pour inscription sont appropriées pour soutenir la valeur universelle exceptionnelle. L'étude d'impact sur le patrimoine concernant le nouveau centre d'interprétation proposé (ville de Sakai) devrait être

approfondie à la lumière des résultats de la proposition d'inscription au patrimoine mondial (et de la déclaration de valeur universelle exceptionnelle adoptée). L'État partie est encouragé à élargir l'implication officielle de résidents locaux dans le système de gestion.

6 Conclusion

Grâce à la proposition d'inscription de 45 éléments, l'ensemble de kofun de Mozu-Furuichi dans la préfecture d'Osaka au Japon illustre d'une manière exceptionnelle les traditions funéraires et structures sociopolitiques de l'époque Kofun (du III^e au VI^e siècle). Plus de 160 000 tertres de ce type sont disséminés dans une vaste zone du Japon, et restent le premier moyen de comprendre cette période de transition géopolitique dans l'Asie de l'Est, qui vit l'émergence de pouvoirs royaux.

La justification sous-tendant la sélection des 49 kofun que les ensembles de Mozu et Furuichi comprennent est basée sur leur capacité à représenter l'époque historique et les caractéristiques des kofun, ainsi que leur état de conservation. Malgré la croissance de l'urbanisation dans l'environnement immédiat, les deux principaux groupes forment un ensemble cohérent. Les éléments sélectionnés montrent les formes, échelles et contenus de kofun, et présentent un état de conservation correct/bon. Les plus grands kofun en forme de « trou de serrure » sont d'impressionnantes réalisations de construction en terre. Un certain nombre de kofun proposés pour inscription sont classés en tant que *Ryobo* (mausolées de rois) et gérés par l'Agence de la Maison impériale. Ces *Ryobo* sont hautement vénérés dans la société japonaise contemporaine et sont le centre de rituels associés au culte et de festivals.

L'ICOMOS considère que l'analyse comparative portant sur d'autres biens du patrimoine mondial dans l'Asie de l'Est soutient le potentiel des kofun d'être inclus dans la Liste du patrimoine mondial, et que l'authenticité des kofun individuels compris dans la série a été justifiée. Bien que des modifications soient survenues sur les kofun à travers les siècles, la série remplit les conditions d'intégrité. Les délimitations et zones tampons sont appropriées, et tous les éléments nécessaires pour exprimer la valeur universelle exceptionnelle des kofun sont présents. L'ICOMOS considère que les critères (iii) et (iv) ont été justifiés pour le bien en série proposé pour inscription.

Bien qu'un cadre juridique relativement complexe et à multiples niveaux soit utilisé, l'ICOMOS considère que la protection et la gestion du bien proposé pour inscription sont bien coordonnées et mises en œuvre de manière efficace. Les travaux d'entretien et d'amélioration appelés *seibi* doivent être définis plus spécifiquement et soigneusement, et alignés sur les objectifs de gestion de la conservation et de protection de la valeur universelle exceptionnelle. D'autres améliorations devraient être apportées aux processus d'études d'impact sur le patrimoine, incluant des liens plus directs avec les

systèmes juridiques et de gestion. Les dispositions de suivi sont suffisantes, bien que certaines améliorations puissent être réalisées en ce qui concerne la stabilité structurelle des tertres ; et pour mieux intégrer les intérêts des communautés résidentielles proches.

L'ICOMOS considère que la valeur universelle exceptionnelle est justifiée pour le bien en série proposé pour inscription.

L'ICOMOS considère que les principales menaces pesant sur le bien proviennent de la proximité immédiate de zones urbaines, de la forte population résidentielle au sein des zones tampons, et des processus d'érosion provoqués par divers phénomènes naturels et autres. Le tourisme ne constitue pas une pression actuellement, mais devrait augmenter à la suite de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

L'ICOMOS considère que tous les nouveaux projets d'aménagement au sein des éléments et des zones tampons (y compris des installations d'interprétation, des éléments de parcs, des améliorations d'infrastructures et d'autres constructions prévues) devraient faire l'objet d'une étude d'impact sur le patrimoine et être communiqués au Centre du patrimoine mondial conformément au paragraphe 172 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*.

7 Recommandations

Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que l'Ensemble de kofun de Mozu-Furuichi : tertres funéraires de l'ancien Japon, Japon, soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des **critères (iii) et (iv)**.

Déclaration de valeur universelle exceptionnelle recommandée

Brève synthèse

Situé sur un plateau au-dessus de la plaine d'Osaka, l'Ensemble de kofun de Mozu-Furuichi est un bien en série de 45 éléments qui comprend 49 kofun (« anciens tertres »), un type de tumulus caractéristique et de grande taille. Les kofun sélectionnés se trouvent dans deux ensembles principaux et forment la plus riche représentation matérielle de la culture de la période Kofun au Japon, du III^e au VI^e siècle, période antérieure à la transformation de la société japonaise en un État centralisé bien établi, sous l'influence du système de droit chinois. Les kofun recèlent une variété d'objets funéraires (armes, armures, décorations) ; des sculptures en terre cuite décoraient habituellement les tertres, appelées *haniwa* (sous la forme de cylindres disposés en rangées ou de représentations d'objets, de maisons, d'animaux et de personnes). Considérés comme sépultures pour des clans royaux et leurs affiliés pendant cette période, certains kofun sont désignés comme étant des *Ryobo* (mausolées

impériaux) et sont gérés de nos jours par la Maison impériale du Japon. Les éléments de la série ont été sélectionnés sur un ensemble de 160 000 kofun disséminés dans le Japon, et représentent la période du « moyen Kofun » (de la fin du IV^e à la fin du Ve siècle) qui est considéré comme l'apogée de la période Kofun. Les attributs du bien sont les 49 tumuli, leurs formes géométriques, les méthodes et matériaux de construction, leurs douves, matériels et contenus archéologiques (y compris le mobilier funéraire, les installations funéraires et les *haniwa*). Les environnements des kofun, avec leur présence visuelle dans la région d'Osaka, et les liens physiques et visuels subsistant entre les kofun sont également des attributs importants, de même que les témoignages des pratiques funéraires particulières et des utilisations rituelles.

Critère (iii) : Alors qu'il existe 160 000 kofun à travers le Japon, l'ensemble de kofun de Mozu-Furuichi représente et offre un témoignage exceptionnel sur la culture de la période Kofun dans l'histoire ancienne du Japon. Les 45 éléments illustrent les structures sociopolitiques et les différences de classes sociales de cette époque, ainsi qu'un système funéraire extrêmement perfectionné..

Critère (iv) : L'ensemble de kofun de Mozu-Furuichi montre un type de construction exceptionnel d'ancien tumulus de l'Asie de l'Est. Le rôle des kofun dans la création de hiérarchies sociales pendant cette période historique importante et particulière, de même que les attributs matériels comme les sculptures en argile, les douves et les monticules coiffés de terrasses géométriques, renforcés par des pierres, sont exceptionnels.

Intégrité

Les ensembles de kofun de Mozu et Furuichi livrent un récit cohérent sur le pouvoir royal, exprimé par le groupement de 49 kofun, l'éventail de types et de tailles, le mobilier funéraire et les *haniwa*, de même que les utilisations rituelles continues et la haute estime dans laquelle ces sites sont tenus dans la société japonaise. L'intégrité du bien en série est basée sur les motifs ayant justifié la sélection des éléments et leur capacité à exprimer la valeur universelle exceptionnelle des kofun. Le caractère intact des éléments individuels, le témoignage matériel des tertres et de leur contexte, et l'état de conservation sont également des aspects déterminants de l'intégrité. La perte de certaines caractéristiques (comme des douves) et les changements dans l'utilisation et l'environnement des éléments dus à la proximité immédiate du développement urbain figurent parmi les facteurs ayant un impact sur l'intégrité du bien en série.

Authenticité

Malgré des changements d'utilisation et des modifications de traitement des paysages, et le niveau d'urbanisation élevé de la région d'Osaka au XX^e siècle, les kofun ont une importante présence visible et historique au sein du paysage d'aujourd'hui. L'authenticité des kofun

sélectionnés se manifeste dans leurs formes, matériaux et importants contenus archéologiques, et au travers de l'estime qu'ils engendrent dans la société japonaise. Alors que, d'une manière générale, les *Ryobo* présentent un haut degré d'authenticité, il existe des variantes à l'intérieur de la série. Il est nécessaire de s'assurer que les travaux des *seibi* font l'objet d'une étude d'impact et sont examinés afin de soutenir l'authenticité des kofun.

Éléments requis en matière de gestion et de protection

La protection juridique du bien est assurée par des lois du gouvernement national et des gouvernements locaux. Les éléments *Ryobo* sont protégés par la loi sur la Maison impériale et la loi nationale sur la propriété, tandis que les éléments « sites historiques » sont protégés par la loi sur la protection de biens culturels. Certains éléments bénéficient des deux classements. Les sites historiques municipaux sont classés sur la base de l'ordonnance de la ville pour la protection de biens culturels, prise conformément à la loi sur la protection de biens culturels. La protection juridique nationale est en cours d'élaboration pour l'élément 20, et pour l'extension de la zone tampon de l'élément 44. La protection de la zone tampon comprend des règlements qui contrôlent la hauteur et la conception de nouveaux bâtiments, ainsi que la publicité extérieure, sur la base d'un certain nombre de lois locales.

Le système de gestion est basé sur la création du Conseil du patrimoine mondial pour l'ensemble de kofun de Mozu-Furuichi (comprenant des représentants de l'Agence de la Maison impériale, des gouvernements des préfectures et villes concernées, avec l'Agence des affaires culturelles en tant qu'observateur). Le conseil reçoit des avis du Comité scientifique du patrimoine mondial pour l'ensemble de kofun de Mozu-Furuichi. Le plan de gestion complet définit la mise en œuvre de la protection et de la gestion du bien et des zones tampons. Le Conseil du patrimoine mondial pour l'ensemble de kofun de Mozu-Furuichi a la responsabilité générale de mettre en œuvre le plan d'action et d'assurer la coordination entre différentes organisations. La préfecture d'Osaka et chacun des gouvernements des villes concernés disposent d'un plan de prévention des catastrophes, et des musées et installations d'interprétation existent dans les villes d'Osaka, de Sakai, d'Habikino et de Fujiidera. Le gouvernement de la ville de Sakai prévoit une nouvelle installation d'interprétation dans la zone Mozu, qui doit faire l'objet d'une étude d'impact sur le patrimoine.

Les facteurs affectant le bien sont ceux associés à la proximité immédiate du développement urbain, créant d'importantes pressions potentielles sur les zones tampons. Parmi les pressions importantes sur la conservation des kofun figurent l'érosion des tumuli en terre, la mauvaise gestion de la croissance de la végétation, et la nécessité de maintenir la qualité de l'eau dans les fossés. Ces pressions sont activement gérées. Les mesures de conservation sont appropriées et dotées de bonnes ressources, bien que les actions des divers gouvernements, des propriétaires privés et des communautés doivent continuer à être correctement

coordonnées. Les dispositions sur le suivi sont appropriées, même si elles pourraient être encore améliorées grâce au développement plus poussé de techniques non invasives pour assurer le suivi périodique de l'état structurel des tertres, et d'indicateurs pour surveiller les intérêts des communautés locales résidentes et soutenir celles-ci.

Recommandations complémentaires

L'ICOMOS recommande également que l'État partie prenne en considération les points suivants :

- a) continuer de documenter les dimensions immatérielles du bien en série,
- b) compléter les classements juridiques exigés pour la protection au niveau national de l'élément 20, et l'adaptation convenue pour la zone tampon de l'élément 44,
- c) compléter la préparation de plans de base *seibi* pour les éléments classés « sites historiques », en assurant leur cohérence avec les objectifs de conservation et la protection de la valeur universelle exceptionnelle,
- d) examiner l'utilisation future de techniques non invasives pour évaluer la stabilité structurelle des tertres,
- e) envisager une plus grande implication officielle des résidents locaux dans le système de gestion,
- f) continuer d'explorer la manière dont les zones tampons sont reliées à l'environnement plus large et ce qui, le cas échéant, exige d'être protégé dans l'environnement plus large ; et mettre en œuvre les mesures qui en découlent,
- g) réviser et approfondir l'étude d'impact sur le patrimoine pour le nouveau centre d'interprétation proposé (ville de Sakai) à la lumière de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial et de la déclaration de valeur universelle exceptionnelle adoptée,
- h) élaborer et mettre en œuvre une étude d'impact sur le patrimoine pour toutes les futures propositions de développement, y compris : des plans de développement/améliorations de parc, le musée de la Bicyclette ; le plan d'amélioration du parc Daisen ; des plateformes panoramiques nouvelles/améliorées, et le projet de surélévation de la ligne Koya du chemin de fer de Nankay ; continuer d'élaborer des processus d'étude d'impact sur le patrimoine (EIP), en incluant des liens plus directs avec le système de gestion et le cadre de la protection juridique du bien,
- i) s'assurer que tous les projets majeurs susceptibles d'avoir un impact sur la série soient communiqués au Centre du patrimoine mondial, conformément au paragraphe 172 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* ;

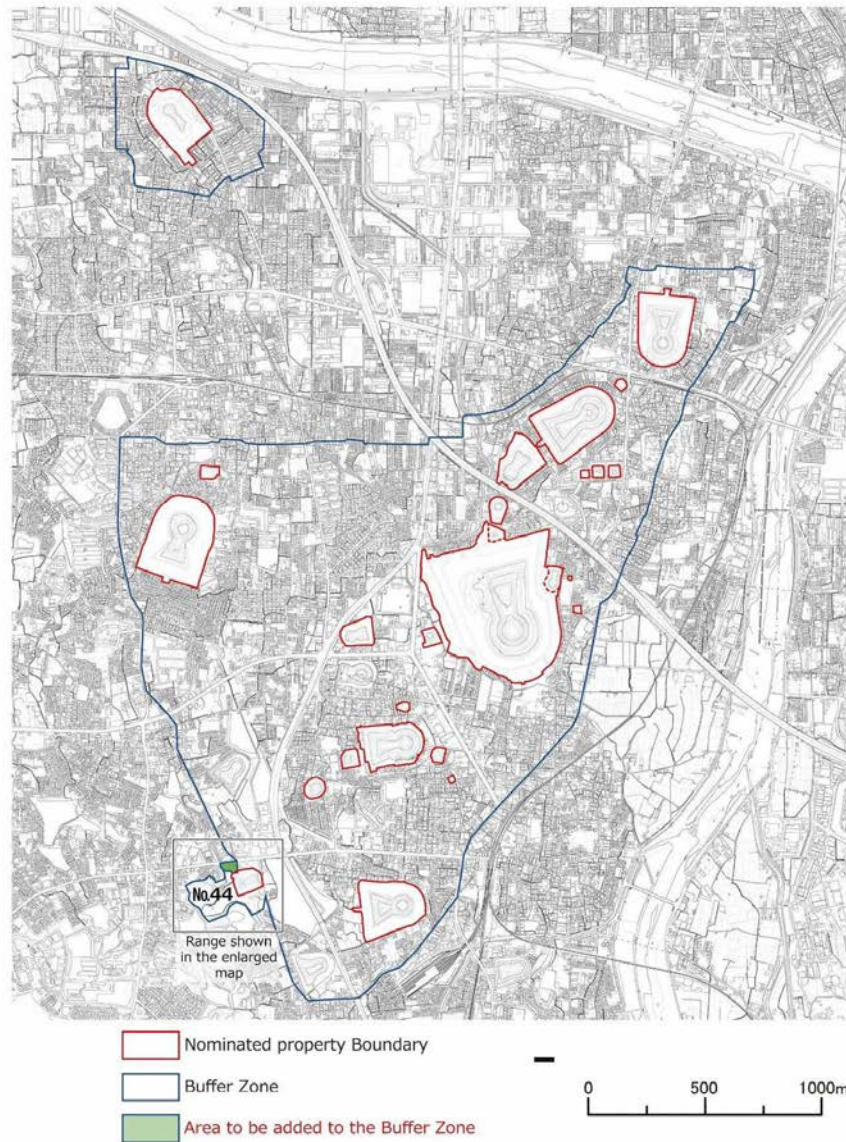


Figure 4-1 Location map of the Buffer Zone extension range
around Component No. 44, Minegazuka Kofun

Plan indiquant les délimitations révisées du bien proposé pour inscription (février 2019)



Vue aérienne de l'ensemble de Mozu (du nord-ouest)



Vue aérienne de l'ensemble de Furuichi (du sud-ouest)



Kofun Gobyoyama



Haniwa cylindriques découverts dans le kofun de Gobyoyama